

Commune de Saint-Martin-aux-Champs

Commune de Cheppes-la-Prairie

le Champ l'Ognon

la Naue Grand

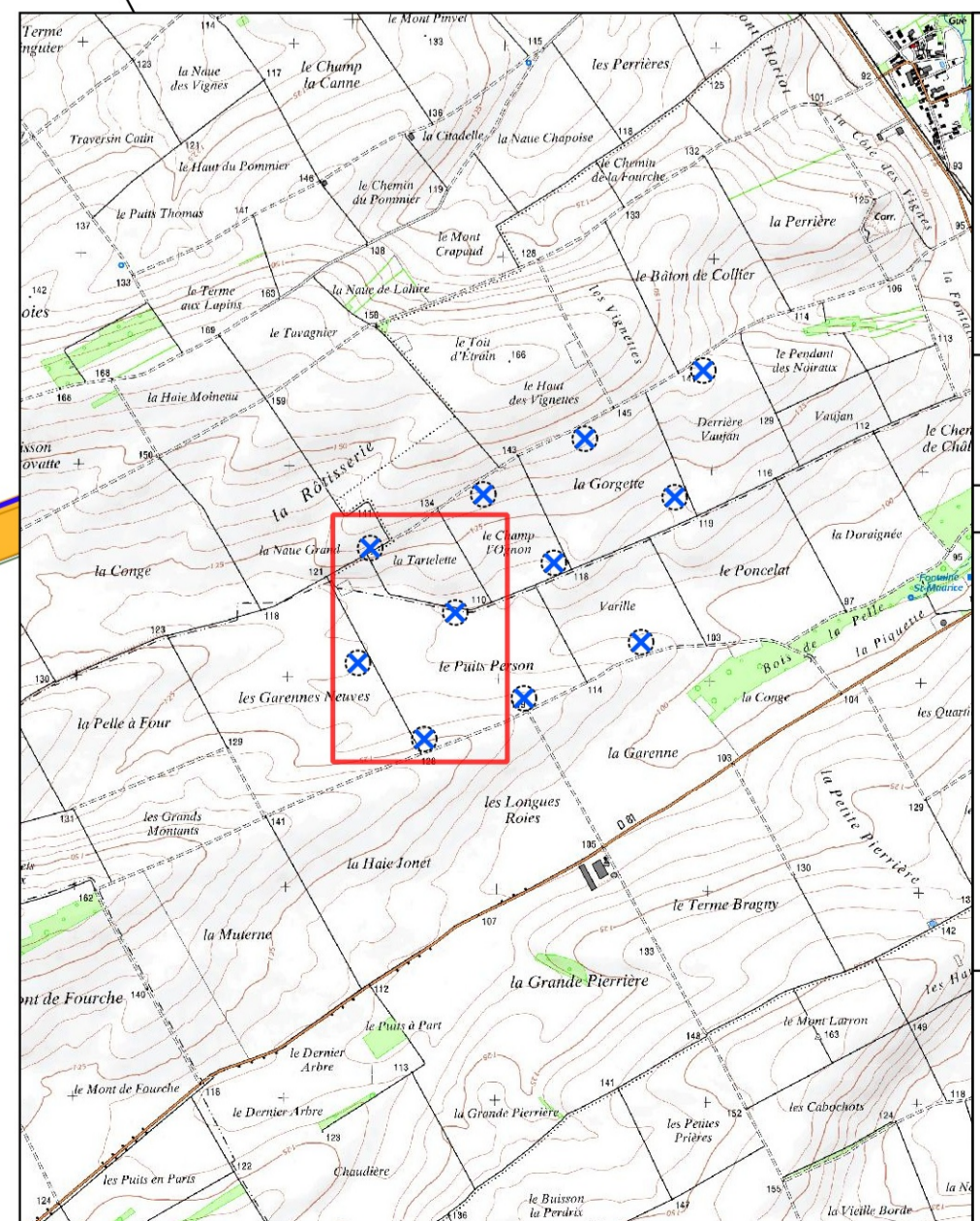
la Tartelette

le Puits Person

Commune de Songy

les Garemes Neuves

le Puits Person



**Parc éolien Nordex XXII S.A.S**  
 « Le Chemin de Châlons »  
 Communes de Cheppes-la-Prairie,  
 Saint-Martin-aux-Champs et Songy  
**Plan d'ensemble - n° 1**  
 échelle : 1:1 000

**NORDEX** **acciona**

7 mai 2019

□ Surplomb	— Câblage inter-éolien prévisionnel
○ Zone de 35 m autour de l'installation	— Câblage prévisionnel relié au poste de livraison 1
■ Aire de grutage	— Câblage prévisionnel relié au poste de livraison 2
■ Chemin existant	— Câblage prévisionnel relié au poste de livraison 3
■ à renforcer	
— Limite de commune	

Hormis les zones boisées et les chemins d'exploitation, toutes les parcelles représentées dans la zone des 600 m sont à vocation agricole.  
 Le rayon d'affichage considéré est de 6 km.

0 10 20 30 40 m

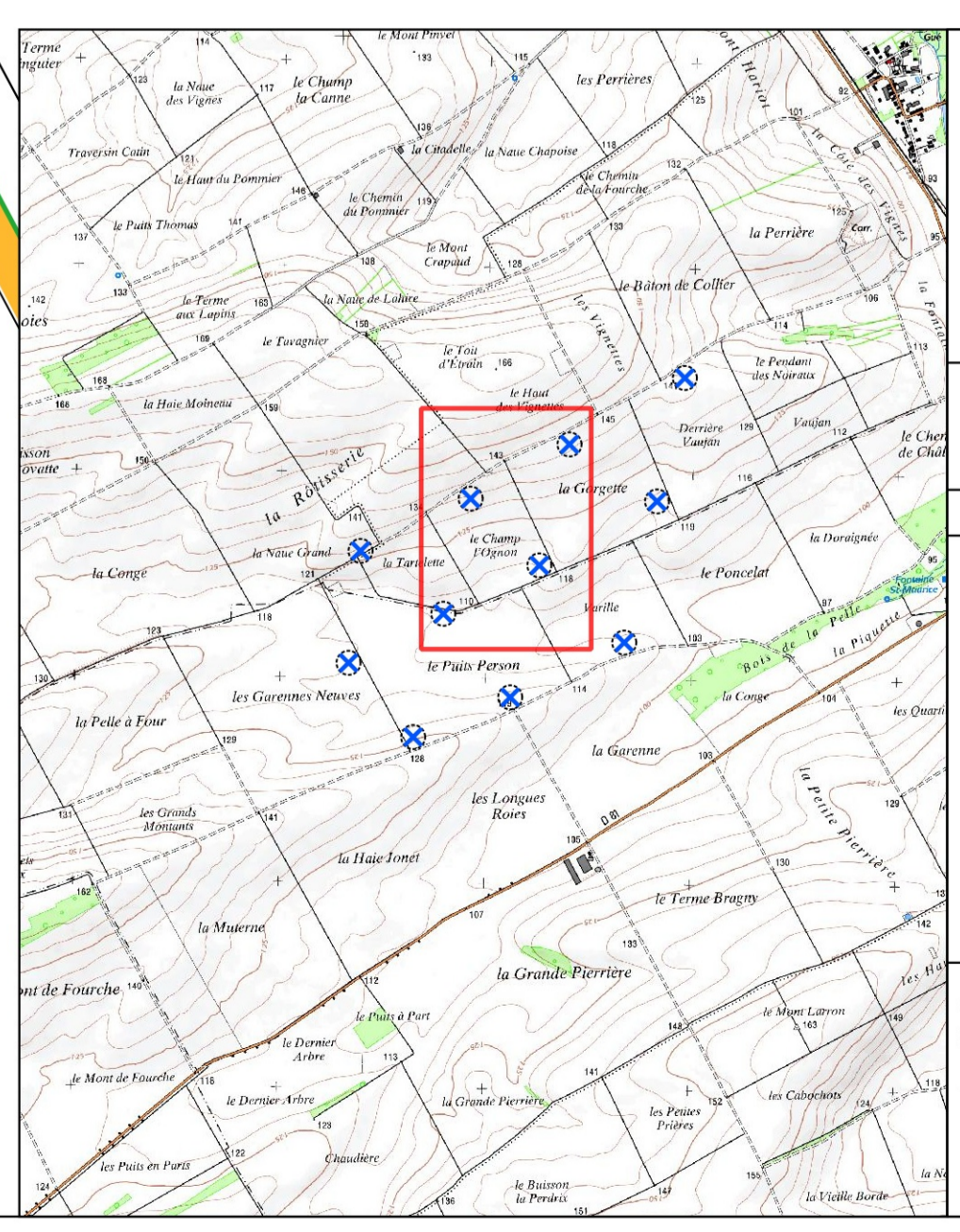
Coordonnées : RGF Lambert 93



Commune de Saint-Martin-aux-Champs

le Champ l'Ognon

Commune de Songy



**Parc éolien Nordex XXII S.A.S**  
 « Le Chemin de Châlons »  
 Communes de Cheppes-la-Prairie,  
 Saint-Martin-aux-Champs et Songy  
**Plan d'ensemble - n° 2**  
 échelle : 1:1 000

**NORDEX** **acciona**

7 mai 2019

□ Surplomb	— Cablage inter-éolien prévisionnel
— Zone de 35 m autour de l'installation	— Cablage prévisionnel relié au poste de livraison 1
■ Aire de grutage	— Cablage prévisionnel relié au poste de livraison 2
■ Chemin existant à renforcer	
— Limite de commune	

Hormis les zones boisées et les chemins d'exploitation, toutes les parcelles représentées dans la zone des 600 m sont à vocation agricole.  
 Le rayon d'affichage considéré est de 6 km.

0 10 20 30 40 m

Coordonnées : RGF Lambert 93



Commune de Saint-Martin-aux-Champs

Commune de Songy



**Parc éolien Nordex XXII S.A.S**  
 « Le Chemin de Châlons »  
 Communes de Cheppes-la-Prairie,  
 Saint-Martin-aux-Champs et Songy  
**Plan d'ensemble - n° 3**  
 échelle : 1:1 000

**NORDEX** **acciona**

7 mai 2019

Surplomb	Limite de commune
Zone de 55 m autour de l'installation	Câblage inter-tour prévisionnel
Aire de grutage	Câblage prévisionnel relié au poste de livraison 2
Chemin existant à renforcer	

Hormis les zones boisées et les chemins d'exploitation, toutes les parcelles représentées dans la zone des 600 m sont à vocation agricole.  
 Le rayon d'affichage considéré est de 6 km.

0 10 20 30 40 m

Coordonnées : IGF\_Nobla\_03



Commune de Saint-Martin-aux-Champs

Poste n° 1  
Poste n° 2

E11

E8

E10



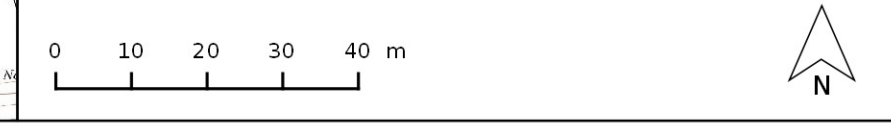
**Parc éolien Nordex XXII S.A.S**  
« Le Chemin de Châlons »  
Communes de Cheppes-la-Prairie,  
Saint-Martin-aux-Champs et Songy  
**Plan d'ensemble - n° 4**  
échelle : 1:1 000



7 mai 2019

- Surplomb
- Zone de 35 m autour de l'installation
- Aire de grutage
- Chemin existant
- à renforcer
- Poste de livraison
- Limite de commune
- Câblage inter-éolien prévisionnel**
- Câblage prévisionnel relié au poste de livraison 1
- Câblage prévisionnel relié au poste de livraison 2

Hormis les zones boisées et les chemins d'exploitation, toutes les parcelles représentées dans la zone des 600 m sont à vocation agricole.  
Le rayon d'affichage considéré est de 6 km.



Coordonnées : RGF Lambert 93

Commune de Saint-Martin-aux-Champs

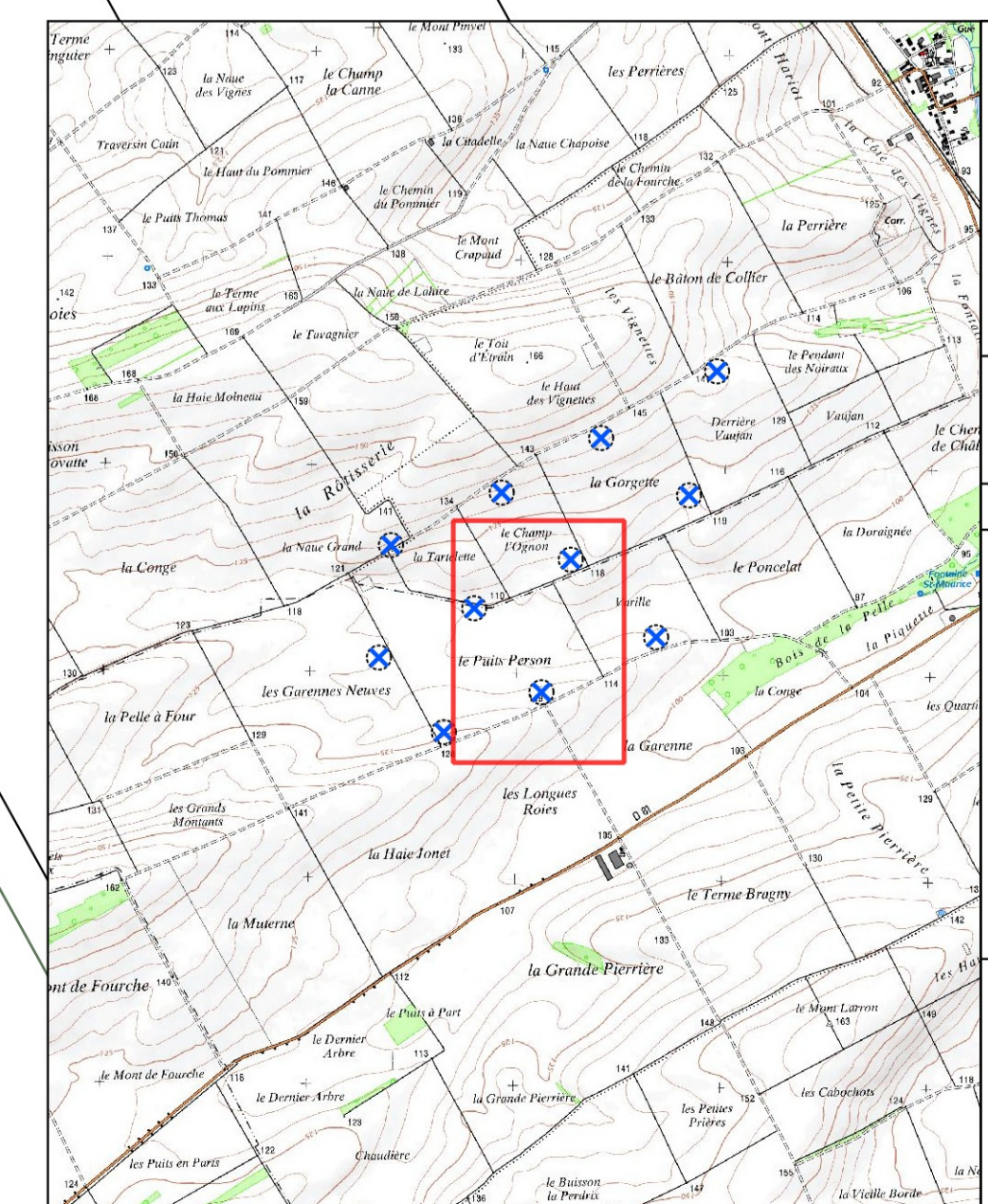
le Champ l'Ognon

Commune de Songy

le Puits Person

les Longues Roies

la Garenne



**Parc éolien Nordex XXII S.A.S**  
« Le Chemin de Châlons »  
Communes de Cheppes-la-Prairie,  
Saint-Martin-aux-Champs et Songy  
**Plan d'ensemble - n° 5**  
échelle : 1:1 000

**NORDEX** **acciona**

7 mai 2019

- |  |                                       |  |  |
|--|---------------------------------------|--|--|
|  | Surplomb                              |  | Limite de commune                                  |
|  | Zone de 55 m autour de l'installation |  | Câblage inter-éolien prévisionnel                  |
|  | Aire de grutage                       |  | Câblage prévisionnel relié au poste de livraison 2 |
|  | Chemin existant à renforcer           |  | Câblage prévisionnel relié au poste de livraison 3 |
|  | Poste de livraison                    |  |  |

Hormis les zones boisées et les chemins d'exploitation, toutes les parcelles représentées dans la zone des 600 m sont à vocation agricole.  
Le rayon d'affichage considéré est de 6 km.



Coordonnées: RGF Lambert 93  
807500.0  
807500.0